



Delai de paiement impot sur le revenu.

Par **Bodereau**, le **21/08/2017** à **20:36**

Bonjour je vous ecrit, j' ai envoyer un document au impot de ma ville et pour obtenir un delai de paiement il dises que je dois avoir une baisse de revenu de 30 % et j' ai envoyer mes fiches de paye je vous explique mon loyer de 412.25 euros et prelever sur ma paye en janvier je toucher 1365.92 euros et maintenant je touche 965 euros environs est ce que pour vous ces considérer comme une baisse de revenu et je suis divorcé aussi merci.

Par **Visiteur**, le **21/08/2017** à **21:56**

Bonjour,
Que vous payiez votre loyer ou qu'il soit prélevé sur votre salaire au lieu de l'être sur votre compte, cela est la même chose et ne change donc rien l'impôt.